



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Arrêté portant autorisation de voirie
2024-003 VOI
VC 25 chemin des Cèdres

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et notamment la 8^{ème} partie relative à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu la demande formulée par Silvasud élagage travaillant pour le compte de Madame Pavan 80 B Rue de la Lauze.

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des travaux d'élagage et d'assurer la sécurité, qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation **sur le chemin des Cèdres**.

ARRETE

Article 1 : du 22 au 24 janvier 2024 de 7h00 à 18 heures, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter travaux décrit dans sa demande : **élagage et coupe d'arbres menaçant de tomber sur la chaussée**.

A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 :

1/ La circulation et le stationnement seront réglementées par alternat manuel au niveau du 110 chemin des Cèdres 7h00 à 18h00.

Dans tous les cas le passage sera rendu libre à tous véhicules d'urgence dument signalés.

Article 3 : La réglementation ci-dessus entrera en vigueur dès la publication du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09

Article 6 : Madame la responsable des services, Monsieur le commandant de gendarmerie, Silvasud élagage, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Affiché le :

18.01.2024

Fait à Cabrières d'Avignon le 18 janvier 2024

Le Maire,
Delphine Cresto





Données cartographiques ©2024 Google 20 m

